

**Questions préjudicielles**

- 1) L'article 4 de la directive sur le droit d'auteur <sup>(1)</sup> régit-il la question de savoir si le droit de distribution du titulaire du droit d'auteur peut être exercé sur une reproduction d'une œuvre protégée par le droit d'auteur qui a été vendue et livrée dans l'Espace économique européen par le titulaire du droit ou avec son consentement, lorsque cette reproduction a ensuite subi une modification quant à sa forme et est à nouveau mise dans le commerce sous cette forme ?
- 2) a) En cas de réponse affirmative à la question 1, la circonstance qu'il existe une modification telle que visée à la question 1 a-t-elle une incidence sur la réponse à la question de savoir si l'épuisement, au sens de l'article 4, paragraphe 2, de la directive sur le droit d'auteur, est empêché ou interrompu?
- b) En cas de réponse affirmative à la question 2 (a), quels sont les critères permettant de déterminer qu'il s'agit d'une modification de la forme d'une reproduction qui empêche ou interromp l'épuisement au sens de l'article 4, paragraphe 2, de la directive sur le droit d'auteur?
- c) Ces critères permettent-ils l'application du critère développé en droit national néerlandais, selon lequel il n'y a plus épuisement du seul fait que le revendeur a donné une autre forme aux reproductions et les a distribuées au public sous cette forme (Hoge Raad, 19 janvier 1979, NJ 1979/412, Poortvliet)?

<sup>(1)</sup> Directive 2001/29/CE du Parlement européen et du Conseil, du 22 mai 2001, sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information (JO L 167, p. 10).

**Demande de décision préjudicielle présentée par l'Autorità per la Vigilanza sui Contratti pubblici di lavori, servizi e forniture (Italie) le 25 juillet 2013 — Emmeci / Cotral**

(Affaire C-427/13)

(2013/C 325/19)

*Langue de procédure: l'italien*

**Juridiction de renvoi**

Autorità per la Vigilanza sui Contratti pubblici di lavori, servizi e forniture

**Parties dans la procédure au principal**

*Partie requérante:* Emmeci Srl

*Partie défenderesse:* Cotral SpA

**Questions préjudicielles**

- 1) Convient-il d'interpréter l'article 56 de la directive 2004/17/CE <sup>(1)</sup> en ce sens qu'il n'est pas permis au législateur national de prévoir que les entités adjudicatrices puissent empêcher les concurrents, durant la phase où ils peuvent enchérir une dernière fois, de visualiser leur position dans le classement ni les offres des autres opérateurs économiques, reportant cette information à la fin de l'enchère?
- 2) L'article 56 de la directive 2004/17/CE et les principes de transparence et d'égalité de traitement font-ils obstacle à des réglementations nationales ou à des pratiques administratives telles que celles visées dans la présente procédure, qui prévoient une coupure de cinq minutes dans la phase finale de l'enchère électronique, durant laquelle les concurrents ne sont pas en mesure de connaître leur classement?

<sup>(1)</sup> Directive 2004/17/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, portant coordination des procédures de passation des marchés dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux (JO L 134, p. 1).

**Demande de décision préjudicielle présentée par le Landgericht Frankfurt am Main (Allemagne) le 31 juillet 2013 — Brigitta Voss, Klaus-Jürgen Voss/Vietnam Airlines Co. Ltd**

(Affaire C-431/13)

(2013/C 325/20)

*Langue de procédure: l'allemand*

**Juridiction de renvoi**

Landgericht Frankfurt am Main

**Parties dans la procédure au principal**

*Partie requérante:* Brigitta Voss, Klaus-Jürgen Voss

*Partie défenderesse:* Vietnam Airlines Co. Ltd

**Questions préjudicielles**

- 1) Le passager a-t-il quand même droit au montant total de l'indemnisation pour retard important prévue à l'article 7 du règlement (CE) n° 261/2004 <sup>(1)</sup> lorsqu'un tiers qui ne fait partie des passagers a déjà effectué un versement en sa faveur à titre d'indemnité pour le retard, ou bien un tel versement doit-il être imputé sur le montant de l'indemnisation?